



Parc national Banff
parcs.canada.gc.ca

Camping dans le secteur de Banff



Canada

BIEN VENUE AU PARC NATIONAL BANFF!

Le parc national Banff offre des expériences de camping variées, depuis des emplacements douilletés et authentiques au bord d'un lac jusqu'à des emplacements panoramiques aménagés tout près de Banff. Parcs Canada exploite autour de la ville sept campings qui offrent un accès commode aux attractions les plus célèbres du parc. Chaque camping se distingue par sa taille, par sa position géographique et par les services qui y sont offerts. Les visiteurs peuvent ainsi choisir celui qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs préférences.

Il est important de lire le présent dépliant pour assurer votre sécurité et profiter au maximum de votre expérience. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à notre personnel serviable, qui se tient à votre disposition dans la plupart des campings et au Centre d'accueil de Banff.



UNE FOIS DANS LE PARC...

Pour obtenir des suggestions d'activités à faire pendant que vous campez dans le parc, visionnez ces guides en ligne ou passez prendre votre exemplaire au Centre d'accueil de Banff.



LE PROGRAMME DES EMPLACEMENTS PROPRES

Le programme des emplacements propres vise à éviter que des objets susceptibles d'attirer la faune ne soient laissés sans surveillance dans les campings. Le personnel déploie des efforts en ce sens pour assurer votre sécurité et pour faire en sorte que la faune des parcs nationaux puisse continuer de prospérer. Le programme est en vigueur dans tous les campings du parc national Banff.



POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE GARDER SON EMPLACEMENT PROPRE?

En présence de nourriture ou d'autres objets attractants qui sont laissés sans surveillance, les ours et les autres espèces sauvages en viennent à perdre leur crainte naturelle des humains. Dès qu'un animal a goûté à de la nourriture humaine, il devient un risque pour la sécurité publique. Dans certains cas, la seule solution consiste à l'abattre. En gardant votre emplacement propre, vous contribuez grandement à empêcher que des animaux sauvages ne deviennent des « problèmes ».

POUR GARDER VOTRE EMPLACEMENT PROPRE

Pour que votre emplacement soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (nourriture, objets liés à la nourriture ou produits parfumés). Prenez soin de ne pas laisser les articles suivants sans surveillance à votre emplacement :

- Glacières** – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures/emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons vides;

- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;

- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits (shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, etc.);

- Barbecues – propres ou sales;

- Tout autre objet qui sert à la préparation des repas ou qui émet une odeur.

- **Note au sujet des glacières : Les glacières attirent les animaux parce que, même vides, elles retiennent les odeurs de produits qui y ont été rangés.



RÈGLEMENTS DE CAMPING

GÉNÉRAL

Outre le programme des emplacements propres, plusieurs règlements sont en vigueur pour garantir aux campeurs une expérience sécuritaire et agréable.

Les campings et les emplacements ont été conçus de manière à réduire notre impact sur l'écosystème. La capacité d'accueil de chaque emplacement est semblable à celle d'un hôtel : en l'excédant, vous exercez des pressions sur le camping et sur l'environnement.

- Il ne peut y avoir plus de deux véhicules, de deux tentes et de 6 personnes par emplacement.
- L'heure de départ est fixée à 11 h.
- Le séjour maximal est de 14 jours.
- Le camping n'est permis que dans les emplacements et les campings désignés.

- Les véhicules et les tentes doivent se trouver à l'intérieur de l'emplacement désigné et sur la plateforme de gravier.

- Il est interdit d'attacher des objets aux arbres (y compris des toiles). Les toiles doivent être fixées à des poteaux.

BRUIT

Les visiteurs aiment le camping parce qu'ils peuvent échapper au bruit de la ville et s'imprégner de la paix et de la tranquillité de la nature. Même les conversations peuvent porter dans une zone boisée. Les bruits excessifs ne sont pas autorisés, quel que soit le moment de la journée. Le chahut doit être signalé immédiatement aux gardes ou au personnel du parc.

Couvre-feu – Le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 7 h. La musique, les feux de camp et la consommation d'alcool sont alors interdits. Seules les conversations à mi-voix sont permises.

Alcool – Il est interdit de consommer de l'alcool entre 23 h et 7 h. Lisez la section *Interdictions relatives à l'alcool et aux feux* du présent dépliant.

Génératrices – Les génératrices peuvent être utilisées de 9 h à 10 h 30 et de 17 h à 19 h.

Visiteurs – Seuls les occupants sont autorisés dans les emplacements après 23 h. Les groupes nombreux sont priés de se disperser. Chacun doit retourner à son emplacement.

FEUX DE CAMP

Les feux de camp sont l'une des activités de prédilection des campeurs. Pour que votre feu demeure sécuritaire pour vous et pour l'environnement, vous devez obéir aux règlements suivants :

Permis – Chaque groupe inscrit qui souhaite allumer un feu de camp doit acheter un permis au coût de 8,80 \$ par jour. Vous pouvez vous en procurer un au poste d'accueil du camping ou au pavillon d'auto-inscription.

Taille du feu – La dimension suggérée pour les feux est de 50 cm de longueur sur 50 cm de largeur sur 50 cm de hauteur. Les feux doivent être contenus dans le foyer fourni. Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur d'un espace approuvé.

Bois – Veuillez vous servir du bois fourni dans le camping. Pour réduire les incidences des feux de camp sur l'environnement, contenez votre feu. Évitez d'y jeter des ordures ou du bois mort provenant de la forêt environnante. Utilisez une hache pour débiter les bûches fournies en bois d'allumage.

Heures – Les feux de camp sont autorisés de 7 h à 23 h. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance. Lisez la section *Interdictions relatives à l'alcool et aux feux* du présent dépliant.

Vous DEVEZ ranger ces articles dans l'un des endroits suivants lorsque vous ne les utilisez pas, lorsque vous dormez ou lorsque vous laissez votre emplacement sans surveillance :

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (et non une tente ou une tente-roulotte);
- les casiers à provisions du camping (il ne faut pas les suspendre).

Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parrterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors.

Videz vos eaux grises (eau de vaisselle) dans un évier extérieur ou au poste de vidange.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et sous surveillance en tout temps. Ils attirent les animaux sauvages et peuvent se faire attaquer par des carnivores (ours, couguars, loups et coyotes) s'ils sont laissés dehors sans surveillance, surtout la nuit. Ramassez les crottes de votre animal de compagnie et rangez les bols de nourriture en lieu sûr lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

SI VOTRE EMPLACEMENT DE CAMPING N'EST PAS PROPRE

Le personnel du parc effectue des patrouilles régulières pour s'assurer que les campeurs n'ont pas laissé sans surveillance des objets attractants pour la faune. Si vous retournez à votre emplacement et que certaines de vos affaires ont disparu, cherchez un avertissement écrit laissé par le personnel du parc. Les employés des campings sont autorisés à conserver vos affaires en lieu sûr jusqu'à ce que vous passiez les prendre pour les ranger de la bonne manière. En refusant de nettoyer votre emplacement conformément aux exigences du personnel, vous vous exposez à des accusations portées en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

INTERDICTIONS RELATIVES À L'ALCOOL ET AUX FEUX

De mai à septembre, Parcs Canada met en place plusieurs politiques pour assurer aux visiteurs une bonne nuit de sommeil. Il est interdit de consommer de l'alcool et de faire un feu de camp dans les campings pendant le couvre-feu, soit de 23 h à 7 h. Pendant les longues fins de semaine d'été, la possession d'alcool est également interdite dans la plupart des campings.

Remarque : Il existe une différence entre l'interdiction de consommer de l'alcool et l'interdiction d'avoir de l'alcool en sa possession. Lorsque l'interdiction vise la consommation, les boissons alcoolisées sont autorisées dans le camping, mais elles ne peuvent être ni ouvertes ni consommées pendant le couvre-feu. Lorsque l'interdiction vise la possession, les campeurs n'ont pas le droit d'avoir de l'alcool en leur possession.

GARDES DE PARC

Dans les campings des parcs nationaux, les gardes de parc sont des agents de la paix. Ils sont chargés de protéger le parc national Banff et d'assurer aux campeurs une expérience sécuritaire et agréable. Les campeurs doivent se plier à leurs demandes. Votre collaboration est appréciée.

ÉTIQUETTE DES CAMPEURS

Vous pouvez être un bon voisin et vous assurer une bonne expérience de camping en appliquant les lignes directrices suivantes :

Vaisselle – Pour laver votre vaisselle, servez-vous de l'évier extérieur ou d'un bassin personnel (et non des lavabos se trouvant dans les blocs sanitaires).

Lessive – Utilisez votre propre bassin et jetez l'eau dans l'évier extérieur ou dans les toilettes. La ville de Banff compte aussi des laveries.

Recyclage – Déposez vos bouteilles et vos canettes (contenants consignés) dans les bacs de recyclage. Dans chaque camping, ils se trouvent près des blocs sanitaires.

Enfants – Pour assurer la sécurité de vos enfants, supervisez-les en tout temps. Ils peuvent facilement s'égarer ou pénétrer par mégarde dans un emplacement voisin.

Automobiles – Respectez les limites de vitesse et restez vigilant lorsque vous roulez dans le camping. Les arbres peuvent vous bloquer la vue, et des piétons, surtout des enfants, pourraient surgir devant vous sans prévenir.

Accès aux installations – Empruntez les chemins et les sentiers pour accéder à votre emplacement et aux installations du camping (abris de pique-nique, blocs sanitaires, etc.). En prenant un raccourci à travers l'emplacement d'un voisin, vous dérangez les autres campeurs. De plus, vous risquez de piétiner la végétation fragile.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS

Pour en savoir davantage sur le camping dans l'avant-pays du parc national Banff et du secteur de Lake Louise ou sur le camping en arrière-pays dans le parc national Banff, renseignez-vous auprès du personnel du Centre d'accueil de Parcs Canada :

Centre d'accueil de Banff
224, avenue Banff, Banff
403-762-1550

Si vous voyez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, veuillez en avertir immédiatement un employé du parc ou appeler le Service de répartition du parc Banff (service accessible 24 h sur 24) au 403-762-1470.

Pour signaler du bruit excessif dans un camping ou toute autre infraction à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, composez sans frais le 1-888-927-3367 (application de la loi, service accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept).

En cas d'urgence, faites le **911**.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
N° catalogue: 954-63/2012F
ISBN: 978-1-100-98704-0

Also available in English

POUR RÉSERVER UN EMPLACEMENT

RÉSERVATIONS D'UN EMPLACEMENT

Vous pouvez réserver des emplacements dans les deux campings du Mont-Tunnel (Village I et Village II). Consultez le site www.pccamping.ca pour le faire en ligne ou composez le 1-877-737-3783 (sans frais). Vous devez faire vos réservations au moins 24 heures à l'avance. Dans tous les autres campings, les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs.

Si vous désirez vivre une expérience en arrière-pays, renseignez-vous auprès du personnel du Centre d'accueil sur les possibilités de camping dans l'arrière-pays. Le parc national Banff compte de nombreux campings pour randonneurs. Pour séjourner dans ces campings, il faut cependant se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays.

DATES D'OUVERTURE

Les dates d'ouverture varient d'un camping à l'autre. Consultez notre site Web pour en savoir davantage. Le camping d'été commence au début de mai, et tous les campings sont prêts à accueillir des visiteurs dès la mi-juin ou la fin juin. C'est de juin à septembre que la demande est la plus forte, et l'affluence atteint son point culminant en juillet et en août. Les campings d'été cessent leurs activités en septembre ou en octobre, à l'exception du camping du Mont-Tunnel (Village II), qui est ouvert à l'année.

VOTRE LAISSE-PASSER POUR LE CAMPING

Pour faire du camping dans le parc Banff, vous devez vous procurer les permis suivants :

- Laissez-passer des parcs nationaux – En vente aux postes d'entrée du parc ou au Centre d'accueil de Banff;
- Permis de camping – En vente au pavillon d'auto-inscription ou aux postes d'accueil des campings;
- Permis pour feu de camp (si vous souhaitez allumer un feu) – En vente au pavillon d'auto-inscription ou aux postes d'accueil des campings.

ENCORE PLUS DE POSSIBILITÉS

Pendant la haute saison, Parcs Canada exploite 13 campings dans le parc national Banff, ce qui représente 2 468 emplacements au total.

Outre les sept campings mentionnés dans le présent dépliant, il en administre six dans le secteur de Lake Louise, y compris certains près du lac et le long de la magnifique promenade des Glaciers.

DE L'ÉQUIPEMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le temps est agréable dans le parc national Banff, mais il est imprévisible. Le printemps et l'été, les maximums de température varient entre 10 et 18° C en moyenne pendant le jour, et ils peuvent chuter au-dessous du point de congélation pendant la nuit. Vous pourriez voir de la pluie, de la neige ou de la grêle à tout moment de l'année!

Pour bien vous préparer en vue de votre expérience de camping, apportez ce qui suit :

- Vêtements chauds (apportez-en plusieurs épaisseurs pour pouvoir vous adapter aux conditions)
- Blousons et pantalons imperméables
- Chapeaux et mitaines
- Parapluies
- Tapis de sol pour votre tente
- Matelas de camping
- Sac de couchage chaud
- Couvertures

FLORE ET FAUNE : LA PERSPECTIVE DU NATURALISTE

Tout en explorant le parc à pied, prenez quelques instants pour regarder autour de vous et pour découvrir les trésors de la nature! Vous êtes-vous déjà demandé quelle est la différence entre un tamia et un spermophile? Avez-vous déjà cherché à savoir pourquoi les corbeaux ne migrent pas? Il existe tout un éventail de sources d'information pour vous aider à trouver les réponses – experts locaux, livres, activités d'interprétation et Internet.

Photos © Parcs Canada



Cassenoix d'Amérique



Mésangeai du Canada



Ecurieul roux



Spermophile à mante dorée



Grand corbeau



Pie d'Amérique



Tamia mineur



Spermophile du Columbia

XPLORATEURS
DES PARCS CANADA

Hé, les jeunes! Vous cherchez un moyen amusant de découvrir le parc? Passez prendre votre livret d'activités au Centre d'accueil, au poste d'accueil d'un camping ou à un théâtre pendant une activité d'interprétation. Réalisez six des activités suggérées pour obtenir un certificat et un souvenir. Profitez-en pour faire participer toute la famille. Bonne exploration!

ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION

Vous aimeriez une soirée de divertissements pendant votre séjour dans le parc national Banff? Joignez-vous à nos interprètes et à nos gardes de parc chanteurs, qui vous raconteront des anecdotes et des faits intéressants sur la nature et l'histoire du premier parc national du Canada. De la fin de juin au début de septembre, les activités en soirée ont lieu au théâtre intérieur de la Tanière-du-Loup et au théâtre extérieur du Nid-de-Corbeau (camping du Mont-Tunnel). Les interprètes organisent aussi une causerie au coin du feu au camping du Lac-Two Jack (bord du lac). Consultez notre site Web ou passez prendre un exemplaire du calendrier des activités d'interprétation au poste d'accueil d'un camping ou au Centre d'accueil de Banff. Toutes nos activités conviennent aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Joignez-vous à nous! Ces activités sont comprises dans les droits d'entrée du parc.



Camping du Mont-Tunnel (Village II) (188 emplacements)
 Ce camping ne se trouve qu'à quelques minutes de la ville. Il est idéal pour les familles, les grands excursionnistes, les propriétaires de grosses caravanes (12 m et plus) et les personnes souhaitant avoir une prise électrique sans les autres services. Il est situé à proximité des attractions locales et est ouvert à longueur d'année. Les campeurs ont accès à des panoramas de montagnes, à un service de transport en commun jusqu'à la ville et à des sentiers pour la randonnée et le vélo.

Terrain de caravanning du Mont-Tunnel (321 emplacements)
 Ce camping, situé à un jet de pierre de la ville, est réservé aux roulettes et aux grosses caravanes (15 m et plus). Il offre une gamme complète de services, des vues sur les montagnes, des emplacements partagés, des sentiers de randonnée et de vélo ainsi qu'un accès à un service de transport en commun local. Les feux de camp ne sont pas autorisés.

Camping du Mont-Tunnel (Village I) (618 emplacements)
 Situé tout près de la ville de Banff, ce camping propose une expérience traditionnelle dans un décor de montagnes. Les campeurs ont accès à des foyers pour la cuisine ainsi qu'à des sentiers de randonnée et de vélo. Ce camping offre plusieurs options pouvant répondre à des besoins divers, dont une poignée de grands emplacements.

Camping principal du Lac-Two Jack (380 emplacements)
 Les visiteurs qui séjournent dans ce camping sans services vivent une expérience authentique dans un cadre isolé. Le camping se trouve à 15 minutes de Banff et près de diverses attractions, dont le lac Minnewanka, destination de prédilection des résidents. Les emplacements offrent de jolies vues et peuvent accueillir des tentes et des véhicules de plaisance d'au plus 8,2 m. Il y a aussi des emplacements pour groupes.

ÉCLAIRCIE DE LA FORÊT

Vous remarquerez peut-être que des équipes d'ouvriers travaillent actuellement à enlever des arbres dans plusieurs campings du parc. Un grand nombre de ces arbres ont été endommagés par des insectes forestiers ou par la maladie, et d'autres, par des campeurs. Dans certains cas, les travaux d'éclaircie changent radicalement l'apparence du camping : la forêt dense devient une forêt ouverte, qui présente le double avantage d'offrir de meilleures échappées et de faciliter la conduite des véhicules. Ces travaux s'inscrivent dans un vaste programme de gestion de la végétation qui vise à assurer la sécurité des visiteurs et du personnel.

Camping du Canyon-Johnston (132 emplacements)
 Ce camping rustique est une bonne option pour les personnes à la recherche d'une expérience de camping authentique. Les emplacements peuvent accueillir des tentes et de petits véhicules de plaisance (jusqu'à 8,2 m). Comme ce camping est situé dans un endroit central le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow (route 1A), les campeurs ont facilement accès à des attractions uniques en leur genre, dont le canyon Johnston et les sources Ink Pots.

Camping du Mont-Castle (43 emplacements)
 Ce petit camping sans services propose une expérience intime dans une jolie forêt le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Les campeurs, qui doivent s'inscrire eux-mêmes, ont accès à des emplacements pour tentes ou pour petits véhicules de plaisance (jusqu'à 7,3 m). Ils peuvent facilement profiter des attractions avoisinantes, comme les chutes Silverton et le canyon Johnston.

Camping de groupe

Camping du Lac-Two Jack (bord du lac) (74 emplacements)
 Situé non loin du lac Minnewanka et, à 15 minutes de route de Banff, ce camping rustique est niché dans un endroit enchanteur, en bordure du lac Two Jack. Il convient parfaitement aux tentes et aux petits véhicules de plaisance (moins de 9 m). Les emplacements sans services sont aménagés au bord du lac et donnent sur les montagnes. Les campeurs peuvent accéder au lac pour la navigation non motorisée.

La technologie Wi-Fi n'est pas accessible dans les campings.	Camping du Mont-Tunnel I	Camping du Mont-Tunnel II	Terrain de caravanning du Mont-Tunnel	Camping principal du Lac-Two Jack	Camping du Lac-Two Jack (bord du lac)	Camping du Canyon-Johnston	Camping du Mont-Castle
Tous les services			X				
Prise électrique		X					
Toilettes à chasse	X	X	X	X	X	X	X
Douches	X	X	X	X	X	X	
Poste de vidange	X	X	X	X	X	X	
Foyers	X	Nombre limité		X	X	X	X
Abris-cuisines		X		X	X	X	X
Accès facile	X	X			X	X	X
Réservations	X	X	Confirmation en ligne				
Activités d'interprétation	X	X	X	X			
Livret des Xplorateurs	X	X	X	X	X	X	Au Canyon-Johnston
Interdiction relative à l'alcool et aux feux en vigueur en tout temps (23 h-7 h)	X	X	X	X	X	X	X
Alcool interdit (longue fin de semaine de mai)	X	X	X	X	X	Fermé	Fermé
Alcool interdit (longues fins de semaine de juillet, d'août et de septembre)	X	X	X	X	X	X	X

- Poste d'accueil
- Panneau d'information
- Poste de vidange
- Abri de pique-nique
- Eau potable
- Déchets
- Recyclage
- Bois à brûler
- Foyer pour les groupes
- Évier à vaisselle
- Casiers à nourriture
- Toilettes à chasse d'eau
- Douches
- Interprétation
- Théâtre
- Camping de groupe
- Accès facile
- Autobus
- Téléphone payant
- Stationnement
- Feux de camp interdits

TROIS RAISONS DE CAMPER DANS LE PARC NATIONAL BANFF!

- Vivre une aventure en famille ou entre amis : Le camping est un excellent moyen d'ajouter du piquant à votre voyage. Il y a tout un monde à découvrir et à explorer à l'extérieur de votre tente!
- Renouer avec la nature : Profitez des parfums et des sons de la nature. Campez sous les étoiles et remplissez vos poumons d'air frais des montagnes.
- Plonger dans l'histoire : Les premiers explorateurs établissent des campements pendant leurs longues expéditions dans la nature sauvage. Retracez leurs pas en passant la nuit dans l'un des campings désignés du parc!

